



COMMUNE DE LE GAVRE (44130)

DECISION N° 26-06
PORTANT AVENANT N°3 AU LOT 4 DU MARCHE DE TRAVAUX N°202407
INTITULE « REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE »
prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Le Maire de la commune du Gâvre,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 2122-22 portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Maire,
VU la délibération n°26-38 du conseil municipal portant délégations du conseil municipal au Maire,
VU la décision n°25-01 du 24 mars 2025 portant attribution du marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant n°3, conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de faible montant, afin d'intégrer des travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage sur le lot 4 pour la fourniture et la pose d'une porte dans l'accueil de la mairie, au niveau du compteur d'eau (selon devis n° DM260277 du 20/05/2026 pour un montant HT de 290,00 €) ainsi que la fourniture et la pose d'un bloc porte entre l'accueil de la mairie et la zone 1 (selon devis n° DM250258 du 20/05/2026 pour un montant HT de 810,00 €), soit un montant total de 1 100,00 € HT soit 1 320,00 € TTC,

DECIDE DE

Article 1^{er} : CONCLURE un avenant n°3 au marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » – Lot 4 – Cloisons bois – Agencement attribué à l'entreprise Ludovic CHAIGNON sise à Blain (44130) pour un montant en plus-value détaillé comme suit :

N° LOT	LIBELLE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	% d'écart introduit par l'avenant
LOT 4	Montant initial du marché	49 004,00 €	9 800,80 €	58 804,80 €	
	Montant de l'avenant n°1	1 052,00 €	210,40 €	1 262,40 €	+2,1468%
	Montant de l'avenant n°2	1 110,00 €	222,00 €	1 332,00 €	+2,2651%
	Montant de l'avenant n°3	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €	+2,2447%
	Nouveau montant du marché	52 266,00 €	10 453,20 €	62 719,20 €	

Soit un montant global du marché public de travaux n°202407 pour le réaménagement des locaux de la mairie, tous lots confondus, de :

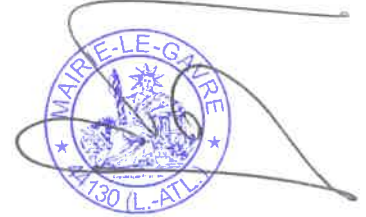
	Montant initial du marché	Nouveau montant du marché
TOTAL HT hors PSE	238 132,16 €	239 232,16 €
TOTAL HT avec PSE	244 275,01 €	245 375,01 €
TVA 20 % hors PSE	47 626,43 €	47 846,43 €
TVA 20 % avec PSE	48 855,00 €	49 075,00 €
TOTAL TTC hors PSE	285 758,59 €	287 078,59 €
TOTAL TTC avec PSE	293 130,01 €	294 450,01 €

Article 2 : DIRE que les sommes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet.

Fait à LE GAVRE, le 9 juin 2026

Le Maire,

Nicolas OUDAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié le : 10/06/2026